

CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2011

PRESENTS : Mesdames Grataroli - Hilpert - Juranville - Charles - Prévost -
Messieurs Dabadie - Foucault - Chaufton - Blanluet - Hourdequin - Joliveau - Leroux - Lecointe - Thomas - Villaret

ABSENT EXCUSE : Madame Savary donnant pouvoir à Madame Juranville

Madame Barbara donnant pouvoir à Monsieur Hourdequin

Monsieur Patrias donnant pouvoir à Madame Prévost

~~~~~  
**RETRAIT de la DELIBERATION n° 10.12.008 du 29 décembre 2010** –

Il était décidé de louer sous seing privé le logement 30 rue de Bel Air. Le futur locataire étant dans l'impossibilité de donner suite à cette location, il est décidé de procéder au retrait de la délibération.

**DROIT de PREEMPTION URBAIN** –

La commune renonce à exercer son droit sur la propriété cadastrée section AB n° 21 sise 25 rue du Golf.

**ALIENATION d'ESPACES VERTS du QUARTIER des GRANDS BILLONS** –

La commune cède la parcelle cadastrée section AB 476 d'une superficie de 439 m<sup>2</sup> au profit de Mr. Mme ROBERDEAU – 18 allée Robin des Bois. Coût de la transaction 439 €. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

**ACQUISITION TERRAIN** –

La commune décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B 423 et 442 d'une superficie de 17.189 m<sup>2</sup> au prix de 0.50 € le m<sup>2</sup> Soit 8.594.50 € plus les frais de notaires et de bornage si nécessaire.

**SUBVENTIONS 2011** –

|                                  | Subventions | Subventions Exceptionnelles. |                         | Subventions     | Subventions Exceptionnelles. |
|----------------------------------|-------------|------------------------------|-------------------------|-----------------|------------------------------|
| Modern Jazz                      | 100         |                              | UCD                     | 300             |                              |
| GV                               | 1050        |                              | Société de Pêche        | 950             |                              |
| Tennis                           | 1000        |                              | Bridge                  | 100             |                              |
| Football                         | 1500        |                              | DAL (Ateliers Loisirs)  | 250             |                              |
| ACSL                             | 200         |                              | Comité des Fêtes        | 1444            | 371                          |
| Tennis Table                     | 850         | 200                          | Comité Roumanie         | 500             |                              |
| AVLD (Vélo)                      | 200         |                              | Comité de Jumelage      | 1300            | 1200                         |
| Basket                           | 200         |                              | Société Musicale        | 1250            |                              |
| Moto Cross                       | 200         | 600                          | DAPI                    | 200             |                              |
| Golf                             | 200         |                              | SHOL                    | 130             |                              |
| Modélisme                        | 250         |                              | Musée Résistance Lorris | 61              |                              |
| Volley Ball                      | 200         |                              | CDR (comité défense)    | 80              |                              |
| Ecole Musique                    | 12700       |                              | AQVD (comité défense)   | 80              |                              |
| Bibliothèque                     | 2050        |                              | Fête du Pays            | 2300            | 1094                         |
| UNRPA                            | 500         |                              | Coopérative Scolaire    | 5750            | 1300                         |
| Amicale des retraités<br>Donnery | 500         |                              | <b>TOTAL</b>            | <b>41.160 €</b> |                              |

Allocations votées à l'unanimité des votants (Mr. Villaret ne prenant pas part au vote).

Un crédit de 45.000 € sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif ville.

**REHABILITATION / EXTENSION de la MAIRIE – AVENANT LOTS 04 & 14** -

Le marché avec l'entreprise SCB (lot 1) est porté de 131.404.10 € ht à 132.285.50 € ht pour le confortement des génoises nécessaire à la reprise de la couverture,

Le marché avec l'entreprise Bouhours (lot 14) est porté de 26.770.92 € ht à 28.782.13 € ht pour le passage de canalisation dans la préparation de la climatisation de l'étage.

**ACTUALISATION des TARIFS COMMUNAUX** –

**Du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012** -

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et vacances des animateurs :

- ▲ Les enfants seront acceptés à partir de la 2<sup>ème</sup> année de maternelle jusqu'au CM2 dans les limites suivantes :
  - Mercredi : 50 enfants maximum.
  - Petites vacances scolaires : 50 enfants maximum, avec un minimum de 8 enfants.
  - Été : 130 enfants

- ▲ Tarifs de l'ALSH : (mercredi – été (juillet/août) – automne (octobre/novembre) – hiver (février) et printemps (avril) :

Pour les enfants domiciliés à Donnery :

17.20 €/enfant/jour au lieu de 16.40 €/enfant/jour,

14.60 €/enfant/jour au lieu de 13.90 €/enfant/jour pour les familles de 3 enfants et plus présents A L'ALSH,

Tarif camping et nuitée au centre 10 €/enfant/nuit au lieu de 9 €.

Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de Donnery (enfants acceptés dans la limite des places disponibles après inscription des enfants de Donnery) :

20 €/enfant/jour au lieu de 18.20 €/enfant/jour

Tarif camping et nuitée au centre 10.10 €/enfant/nuit, tarif maintenu.

- ▲ Les enfants domiciliés à l'extérieur de Donnery ne seront pas acceptés à l'ALSH du mercredi.
- ▲ Tout dépassement d'horaire de fermeture fera l'objet de pénalités de retard de 13 €/famille/jour pour les deux premiers jours de retard. Le prix de la pénalité sera doublé à partir du 3<sup>ème</sup> jour de retard.
- ▲ Les ALSH seront payables à terme échu mensuellement à réception d'une facture globale regroupant l'ensemble des services utilisés. Toutes les absences non justifiées par un **certificat médical original** seront facturées. Toute journée commencée est due.
- ▲ Vacances des animateurs :

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Animateur diplômé           | 58.25 €/jour |
| Animateur stagiaire         | 46.94 €/jour |
| Animateur non diplômé       | 38.49 €/jour |
| Indemnité (nuitées/camping) | 9.30 €/nuit  |

#### A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 (année scolaire 2011/2012) -

##### Accueil de loisirs périscolaires :

- ▲ Les enfants seront accueillis à partir de la 2<sup>ème</sup> année de maternelle jusqu'au CM2.
- ▲ Tarifs :

|              |                                  |
|--------------|----------------------------------|
| matin/enfant | 3.30 € au lieu de 3.10 € /enfant |
| soir/enfant  | 3.60 € au lieu de 3.40 €/enfant  |
- ▲ Tout dépassement d'horaire de fermeture fera l'objet de pénalités de retard de 13 €/famille/jour pour les deux premiers jours de retard. Le prix de la pénalité sera doublé à partir du 3<sup>ème</sup> jour de retard.
- ▲ L'accueil de loisirs périscolaires sera payable à terme échu mensuellement à réception d'une facture globale, regroupant l'ensemble des services utilisés.

##### Etude surveillée :

Les enfants sont accueillis du CE1 au CM2.

- ▲ Tarif forfaitaire : mois/enfant 25 € au lieu de 22€ mois/enfant
- ▲ L'étude ne sera pas mise en place en l'absence d'enseignant.
- ▲ L'étude sera payable à terme échu mensuellement à réception d'une facture globale regroupant l'ensemble des services utilisés

##### Restaurant communal :

- ▲ Restauration des enfants et personnel communal :

|                 |                          |                    |                          |
|-----------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| repas réguliers | 3,60 € au lieu de 3,40 € | repas occasionnels | 4,50 € au lieu de 4,20 € |
|-----------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|

Un engagement annuel sera demandé pour les repas réguliers des élèves et du personnel communal.

- ▲ Restauration des externes (anciens et élus) : repas 6,50 € au lieu de 6,40 €
- ▲ Les repas seront payables à terme échu mensuellement à réception d'une facture, regroupant l'ensemble des services. Seront décomptés, les absences maladie des enfants sur présentation **d'un certificat médical original**, les absences maladies des enseignants si l'enfant n'est pas pris en charge à la cantine, les repas supprimés exceptionnellement sur l'initiative de l'administration.
- ▲ En cas de difficultés pour le paiement de la cantine, le CCAS pourra étudier les revenus de la famille dans le but de mettre en place une aide éventuelle.

##### Repas à domicile :

- ▲ Repas livré sur Donnery 6.50 € au lieu de 6.40€
- ▲ Repas livré dans les communes limitrophes 8.90 € au lieu de 8.40 €
- ▲ Les repas à domicile sont payables à terme échu mensuellement sur émission d'une facture payable à réception.

**SUBVENTIONS 2011 au CCAS** – Attribution d'une aide de 17.833 €. Une subvention complémentaire sera allouée en cas de nécessité.

##### ACQUISITION d'un BROYEUR –

Acquisition d'un broyeur auprès de « équipe jardin Orléans » de Chécy au prix de 7.510.88 € ttc.

##### ABATTAGE d'ARBRES –

Dans le cadre du dysfonctionnement du réseau d'assainissement des eaux usées desservant le vestiaire du terrain de football, il est décidé de faire abattre les arbres par l'entreprise « espace service » de Donnery au prix de 5.441.80 € ttc.

##### FETE du PAYS et FESTIVAL de DANSE –

Une subvention est sollicitée auprès du conseil général pour le festival de danse qui se déroulera au cours de la fête du pays 2011.